

PASSEPORT MOBILITE

Les dispositions de la présente notice ne s'appliquent que jusqu'au 31 décembre 2010

RETOUR 2009-2010

Etudiant concerné

- Etudiant bénéficiaire d'un Passeport Mobilité au titre de l'année 2009-2010
- Actuellement sur son lieu d'études (en métropole ou dans une autre collectivité d'outre-mer)
- Souhaitant revenir dans sa collectivité d'outre-mer

Attention !

Un « retour » est, conformément à la réglementation, exclusivement un trajet :

Lieu d'étude → Collectivité d'outre-mer

Un trajet postérieur au 31 mai :

Collectivité d'outre-mer → Lieu d'étude

est considéré comme un « aller » au titre de 2010-2011

Ce trajet est pris en charge par LADOM : cf. la notice « RENOUVELLEMENT »

Un étudiant présentant au CROUS une réservation « aller-retour » lieu d'étude ➤ collectivité d'outre-mer ➤ lieu d'étude sera donc prié de la refaire et de scinder son voyage en deux trajets.

Prise en charge

La prise en charge du billet d'avion est effectuée par le CROUS jusqu'au 31 décembre 2010 sous les deux formes habituelles :

Achat par le CROUS

Envoi par l'étudiant, au moins dix jours avant la date de son retour, de :

- 1) la copie de son Passeport Mobilité 2009-2010
- 2) la copie de sa réservation
- 3) son numéro de téléphone mobile et/ou son adresse internet (envoi du billet électronique)

Achat par l'étudiant et remboursement par le CROUS

Envoi par l'étudiant, avant le 1^{er} décembre 2010, de :

- 1) la copie de son Passeport Mobilité
- 2) sa ou ses carte(s) d'embarquement originale(s) ou attestation de voyage
- 3) la facture acquittée
- 4) un relevé d'identité bancaire original (mentionnant le code IBAN et le code BIC) à son nom

*Le CROUS s'engage à rembourser ce voyage **avant le 31 décembre 2010***

ENVOI OU DEPOT DE LA DEMANDE

GUADELOUPE GUADELOUPE GUADELOUPE GUADELOUPE GUADELOUPE

CROUS - Passeport Mobilité
Campus de Fouillole
BP 444
97164 Pointe-à-Pitre Cedex
Fax : 05 90 82 96 72
Email : aceleste@crous-antillesguyane.fr

MARTINIQUE MARTINIQUE MARTINIQUE MARTINIQUE MARTINIQUE

CROUS (PM)
Campus de Schoelcher
BP 7208
97275 Schoelcher Cedex
Fax : 05 96 70 20 64
Email : bpierrelouis@crous-antillesguyane.fr

GUYANE GUYANE GUYANE GUYANE GUYANE GUYANE GUYANE GUYANE

CROUS - Passeport Mobilité
Campus de Fouillole
BP 444
97164 Pointe-à-Pitre Cedex
Fax : 05 90 82 96 72
Email : aceleste@crous-antillesguyane.fr